

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PR 08/40/1
décembre 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Quarantième session

Hangzhou, Chine, 14 – 19 avril 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le Comité du Codex sur les résidus de pesticides tiendra sa quarantième session au New Century Grand Hotel, 818 Shixin Road, Xiaoshan, Hangzhou 311202, République Populaire de Chine, du lundi 14 avril à 9 h 30 au samedi 19 avril 2008.

Ouverture de la session

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | CX/PR 08/40/1 |
| 2. | Désignation des rapporteurs | |
| 3. | Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex | CX/PR 08/40/2 |
| 4. | Rapport sur les considérations générales des Réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 2007 | Section 2 of the 2007 JMPR Report
http://www.fao.org/ag/AGP/A GPP/Pesticid/JMPR/DOWNLOA D/2007_rep/report2007impr.pdf |
| 5. | Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale à l'étape 7 et à l'étape 4 | CX/PR 08/40/3
(English only)
CL2007/40-PR |
| | Observations à l'étape 6 et à l'étape 3 | CX/PR 08/40/3-Add.1
(English only)
CX/PR 08/40/3-Add.2
(English only) |
| 6. | Avant-projet de révision de la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale à l'étape 4 | CX/PR 08/40/4 |
| | Observations à l'étape 3 | CX/PR 08/40/4-Add.1 |
| 7. | Questions liées aux méthodes d'analyse des résidus de pesticides (pour examen par le Groupe de travail spécial): | |
| (a) | Document de travail sur l'application des pratiques relatives à l'évaluation de l'incertitude des résultats | CL 2007/15-PR;
CX/PR 08/40/5 |

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :

www.codexalimentarius.org

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

- (b) Document de travail sur les procédures pour la séparation des matières grasses du lait dans le lait entier. [CX/PR 08/40/6](#)
- (c) Le modèle européen d'analyse des résidus de pesticides: expérience acquise grâce aux essais d'aptitude européens [CX/PR 08/40/12](#)
8. Document de travail sur l'étude de la procédure de révision périodique des LMR [CX/PR 08/40/7](#)
9. Établissement des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité [CX/PR 08/40/8](#)
ALINORM 07/30/24
Appendix VIII ;
CX/PR 08/40/9; CRD 1
10. Autres questions et travaux futurs:
- (i) Étude des questions soulevées par le Global Minor Use Summit [CX/PR 08/40/10](#)
- (ii) Limites maximales de résidus dans le lait et les matières grasses du lait [CX/PR 08/40/11](#)
- (iii) Document de travail sur l'estimation des incertitudes des résultats pour la détermination des résidus de pesticides [CX/PR 08/40/13](#)
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

NB: Les documents de travail seront distribués sous format électronique par le Secrétariat du Codex. Les versions papier des documents peuvent être demandées en s'adressant à Mme Lifang DUAN, Secrétariat chinois du Codex, Salle 906, N° 18, Maizidian Street, Chaoyang District, P.R.China; télécopie: + 86 10 6419 4252, courriel: ccpr@agri.gov.cn

Les documents de travail seront progressivement transférés sur le site web du Codex. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante: <http://www.codexalimentarius.org>.

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place étant limité.

Le Groupe de travail sur les méthodes d'analyse se réunira au New Century Grand Hotel le mardi 15 avril à 15 heures.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- Point 1 **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément aux lignes directrices pour les Comités Codex et les groupes spéciaux intergouvernementaux, le Comité adoptera l'ordre du jour de la réunion.
- Point 2 **Désignation des rapporteurs:** Conformément aux lignes directrices pour les Comités Codex et les groupes spéciaux intergouvernementaux et l'usage établi, le Comité désignera des rapporteurs, selon qu'il convient.
- Point 3 **Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex:** Le Comité examinera des questions qui lui auront été soumises par la Commission du Codex Alimentarius à sa trentième session et par les comités du Codex ayant tenu session depuis la trente-neuvième session du Comité. Le document CX/PR 08/40/2 sera établi par le Secrétariat du Codex.
- Point 4 **Rapport sur les considérations générales des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 2006:** Le Comité examinera la Section 2 du rapport sur les considérations générales des JMPR 2006 ayant des incidences sur ses travaux, y compris l'étude de la procédure BPA alternative et l'étude des LMR pour les produits alimentaires

transformés

- Item 5. **Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale, à l'étape 7 et à l'étape 4:** Ce point inclut l'étude de projet et avant-projet de LMR aux étapes 7 et 4 de la procédure du Codex, la suppression de LMR existantes, les listes regroupées de LMR pour des groupes de pesticides apparentés, Le document CX/PR 08/40/3 contenant la base de données pour les LMR devant être rédigé par le Secrétariat du Codex et le document CX/PR 08/40/3-add.1 contenant les observations communiquées aux étapes 6 et 3 devant être rédigé par le Secrétariat en Chine.
- Point 6 **Avant-projet de révision de la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale à l'étape 4:** Le Comité sera invité à examiner des propositions de mise à jour de la Classification Codex. Un document sera rédigé par le groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas (document CX/PR 08/40/4). Les observations communiquées par les gouvernements seront intégrées dans le document CX/PR 08/40/4-Add.1, qui sera rédigé par le Secrétariat de la Chine.
- Point 7 **Questions liées aux méthodes d'analyse des résidus de pesticides (pour examen par le Groupe de travail spécial):**
- a) **Document de travail sur l'application des pratiques relatives à l'évaluation de l'incertitude des résultats.** À sa 39^{ème} session, le Comité était convenu dans cette phase qu'il était prématuré de demander l'approbation de la Commission pour les nouveaux travaux, un document de travail contenant les grandes lignes d'un document de guidance devrait être mis au point et que le Comité déciderait s'il faut entreprendre de nouveaux travaux lors de sa prochaine session. Le document de travail devrait être rédigé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (document CX/PR 08/40/5)
 - b) **Document de travail sur les procédures pour la séparation des matières grasses du lait dans le lait entier.** Le Comité lors de sa dernière session est convenu de demander des informations sur les pratique courantes pour en matière de détermination des pesticides liposolubles dans le lait et les matières grasses du lait. Le document sera rédigé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (document CX/PR 08/40/6.)
- Point 8 **Document de travail sur l'examen de la procédure de révision périodique des LMR.** Au cours de la 39^{ème} session du Comité, le secrétariat a attiré l'attention du Comité sur la recommandation de la 24^{ème} session du Comité sur les principes généraux selon lesquels la procédure de révision périodique doit être revue en fonction de documents plus récents se rapportant au processus de fixation des LMR et étudier si cette procédure doit être publiée dans le manuel des procédures. Le document sera rédigé par le Secrétariat du Codex (Document CX/PR 08/40/7)/
- Point 9 **Établissement des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité:** L'élaboration de la liste de pesticides à évaluer en priorité correspond à l'étape 1 de la procédure d'élaboration des LMR du Codex. Le Comité étudiera le document CX/PR 08/40/9 à rédiger par l'Australie et se fondera sur les propositions reçues en réponse à la CX/PR 08/40/8.
- Point 10 **Autres questions et travaux futurs:** Conformément à l'article V.5 des règlements de procédure, tout membre de la Commission peut proposer d'inclure des points spécifiques à l'ordre du jour dans le cadre de question de nature urgente. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouveaux travaux en conformité avec le Plan à moyen terme et sujet à l'approbation de la Commission.
- (i) **Étude des questions soulevées par le Global Minor Use Summit.** Le document reprenant les questions soulevées par le Global Minor Use Summit (Rome, Italie 3 – 7 décembre 2007) pertinent pour le travail tu CCPR devant être rédigé par la FAO (document CX/PR 08/40/10); et

- (ii) (ii) Limites maximales de résidus dans le lait et les matières grasses du lait.** Ce point est ajouté suite à la demande du Gouvernement australien. Le document CX/PR 08/40/11 sera préparé par l’Australie.

Point 12 **Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé du lieu et des dates prévus pour sa prochaine session.

Point 13 **Adoption du rapport :** Conformément à l’Article X du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité adoptera le rapport de sa quarantième session sur la base d’un projet de rapport établi par le Secrétariat.